Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20261110-D2026080-DE

MAIRIE DE PORSPODER (29840)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° : 2026-080

DATE DE CONVOCATION
02 novembre 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 novembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt six
Le neuf novembre à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Patrick BRIEND, Maire.

Étaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Mme Nathalie PEDROT qui donne pouvoir à M. Bruno EOZINOU, M. Thierry GUEGUEN qui donne pouvoir à Mme Catherine MASSON

Absent : M. Laurent BUHL

M. Manuel COMBES a été élu secrétaire de séance (article L.2121-5 du CGCT).

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social et Technique.

Compte tenu de la nécessité de réorganiser le service technique suite à la mutation de son responsable, ceci avec l'objectif d'améliorer la qualité de ce service, il convient de modifier le tableau des emplois comme suit.

M. le Maire propose à l'assemblée :

- de créer un poste d'agent polyvalent/coordinateur du service technique et d'un poste d'agent technique Voirie et Bâtiments en lieu et place des postes de responsable du service technique/agent de technique de voirie et bâtiments et du poste d'agent polyvalent chargé du suivi des prestations, des manifestations, des petits achats et de sécurité.

Le poste de coordinateur du service sera pourvu en interne et celui d'agent technique Voirie et Bâtiments fera l'objet d'une publicité légale.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Sa rémunération sera basée sur la grille indiciaire des adjoints techniques en catégorie C.

VU le code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902217-20261110-D2026080-DE

VU le tableau des emplois

VU l'avis positif à l'unanimité des collèges des élus et des représentants du personnel du Comité social technique du 06 octobre 2026

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** la proposition du Maire

- **DE MODIFIER** comme suit le tableau des emplois :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	**GRADE(S) ASSOCIE(S)**	**CATEGORIE**	**Ancien effectif**	**Nouvel effectif**	**Durée hebdomadaire**
Responsable du service technique /adjoint technique Voirie et Bâtiments	Adjoint technique Agent de maitrise principal	C	1	0	35h
Coordinateur du service technique/agent polyvalent	Adjoint technique Agent de maitrise principal	C	0	1	35h
Agent polyvalent chargé du suivi des prestations, des manifestations, des petits achats et de sécurité	Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	0	35h
Agent technique Voirie et Bâtiments	Adjoint technique Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	1	35h

- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,
Patrick BRIEND

MAIRIE de PORSPODER
29840